

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOÏPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, Mme GASTON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Fabienne MENE-SAFRANE à Marc OXIBAR
Maité POTIN à Gérard ROSENTHAL
Jean Etienne GAILLAT à Marylise GASTON
Aurélié GIRAUDON à Robert BAREILLE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE
Daniel NEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUÉRY

Excusés : Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBÉREILH, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 161013-15-DIV-

INFORMATIONS DIVERSES

REÇU

le 24 OCT. 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON 8^{TE} MAIRIE

M. LACRAMPE expose :

Indemnité de conseil du Trésorier chargé des fonctions de receveur de la CCPO

Conformément à l'arrêté ministériel en cours et à la délibération du Conseil Communautaire du 27 Novembre 2014 qui accorde l'indemnité de conseil au taux de 100%, le montant de l'indemnité allouée au Receveur Communautaire au titre de l'année 2016 s'élève à 2 354.13 €.

Emprunt Caisse d'Epargne

En vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Locales et conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 Avril 2014, deux contrats de prêt ont été conclus avec la Caisse d'Epargne Aquitaine – Poitou – Charente :

Contrat n° 9799806 signé le 15 septembre 2016

Objet : Travaux de voirie 2016 – Parc d'Activités Lanneretonne

Montant du prêt : 700 000 €

Commission d'engagement : 700 €

Taux d'intérêt : Taux fixe de 1.11 % l'an

Durée d'amortissement : 15 années

Mode d'amortissement : progressif

Versement des fonds : 05.10.2016

Date de point de départ de l'amortissement : 05.10.2016

Périodicité des échéances : Intervalle régulier de 12 mois à compter de la première échéance

Date de la première échéance : 5.02.2017

Contrat n° 9799492 signé le 15 septembre 2016

Objet : Travaux de voirie 2016 – Parc d'Activités Tembous à Ogeu

Montant du prêt : 200 000 €

Commission d'engagement : 200 €

Taux d'intérêt : Taux fixe de 1.11 % l'an

Durée d'amortissement : 15 années

Mode d'amortissement : progressif

Versement des fonds : 05.10.2016

Date de point de départ de l'amortissement : 05.10.2016

Périodicité des échéances : Intervalle régulier de 12 mois à compter de la première échéance

Date de la première échéance : 5.02.2017

Pépinière d'entreprises

Le Comité d'agrément de la Pépinière, réuni le 28 Septembre dernier, a donné un avis favorable aux dispositions suivantes :

- 1) Prorogation du bail de l'entreprise CMI, représentée par Marc NAVARRO.
- 2) Location de locaux :
 - Un atelier à « La poule aux potes », représentée par MM. Matthieu De RIQUER et Charles GAUTHERON (activité de camion restaurant)
 - Un bureau à M. Alain ASTIER, Mandataire immobilier.

Parc d'activités d'Ogeu – les Tembous 2

Un contrat de « prêt à usage » d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sera signé avec l'Association Perce Neige pour l'utilisation, à titre précaire et gratuit, d'un terrain, non réservé à ce jour, pour le pacage de chevaux.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du présent rapport

REÇU
le 24 OCT. 2016
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 13 Octobre 2016

Suivent les signatures

Affiché le 24.10.16



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le 24 OCT. 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE